

# **Séminaire de haut niveau sur les Enjeux et Perspectives du Microcrédit en Afrique**

(Cotonou, 8 avril 2005)

---

## **Synthèse des Débats et Pistes d'Actions**

Dans le cadre de la célébration de l'Année Internationale du Microcrédit, la BCEAO a organisé, le 8 avril 2005 à Cotonou au Palais des Congrès, un séminaire international sur le thème « les enjeux et perspectives du microcrédit en Afrique ».

Près de 150 personnes ont pris part aux travaux qui se sont déroulés autour de trois thèmes. La liste des participants figure en annexe.

Au terme du séminaire, il ressort les principaux éléments qui suivent.

**1.**La finance de proximité connaît une forte expansion en Afrique qui nécessite cependant d'être consolidée pour accroître sa contribution à la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM). Dans cette perspective, il apparaît nécessaire d'œuvrer à ce que chaque africain ait droit « à un minimum social commun ». En la matière, il s'agira d'élargir l'accès des plus démunis aux prestations des institutions de microfinance (IMF). En outre, il conviendra de s'assurer que l'épargne mobilisée auprès de populations défavorisées tant en milieu rural qu'urbain, soit en priorité ou en partie affectée à la couverture des besoins de financement de ces agents économiques.

**2.**Le terme de microcrédit, dans le contexte africain est considéré comme « réducteur » eu égard aux pratiques traditionnelles d'épargne et d'assurance qui ont cours sur le continent. Sur cette base, il a été retenu de privilégier le terme de microfinance par rapport à celui de microcrédit.

**3.**La nécessité de disposer d'un cadre juridique adapté a été réaffirmée pour préserver la petite épargne et se prémunir contre des dysfonctionnements de nature à entraver le développement harmonieux du secteur et qui pourraient être source de risques d'éventuelles tensions sociales.

**4.**la fragilité de la situation financière des institutions de microfinance a été rappelée et la nécessité d'assurer leur viabilité pour garantir l'accès du plus grand nombre d'agents économiques a été mise en exergue.

5. l'ampleur des besoins en services financiers à satisfaire, requiert des actions concertées de tous les intervenants pour accroître la contribution du secteur financier en général et de la microfinance en particulier à la réalisation des objectifs assignés d'ici à 2015.

Sur la base de ces considérations, des pistes d'actions ont été identifiées et des objectifs fixés à chacun des acteurs concernés par la problématique d'un secteur financier « intégrant », à savoir accessible au plus grand nombre. Ces orientations reconnaissent l'importance de l'information financière comme instrument privilégié de diagnostic et de proposition de solutions pour les actions à entreprendre.

Par catégorie d'intervenant, il a été recommandé ce qui suit :

### **I - Institutions de Microfinance (IMF)**

L'importance de l'information financière pour les IMF a été réaffirmée tant au plan de la gestion que dans celui des mécanismes internes de surveillance. Aussi, les institutions doivent-elles s'organiser pour se doter de systèmes d'information de gestion modernes et performants. Cette évolution est indispensable pour :

- accroître le volume des transactions qui résultera d'un accès élargi des populations ;
- améliorer le fonctionnement sur la base d'une information financière fiable et disponible dans des délais rapprochés. Cette orientation doit permettre d'accroître la rentabilité de l'institution et d'envisager, à terme, une baisse du coût des transactions reflété par les taux d'intérêts pratiqués ;
- favoriser la réalisation d'études sur les besoins de la clientèle et contribuer ainsi à la diversification des produits financiers offerts et améliorer l'adéquation entre la demande et l'offre de nouveaux produits financiers (assurance, fonds de garantie et autres) ;
- augmenter la capacité de mobilisation de ressources financières internes et externes du fait d'une plus grande transparence financière.

Le coût d'acquisition et de gestion de systèmes d'information de gestion performants et efficaces a été considéré comme élevé. Aussi, les institutions ont-elles été invitées à se regrouper pour se doter de ces outils. Elles sont également incitées à œuvrer en commun dans le domaine du renforcement des capacités et de la mise en place de mécanismes de garantie en concertation avec les pouvoirs publics.

Des efforts sont également attendus pour améliorer la gouvernance des institutions et prendre, par ailleurs, en considération, les nouvelles

exigences en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et d'évaluation de l'impact des services offerts à la clientèle.

Enfin, il a été recommandé d'éviter une rupture de la microfinance avec ses origines afin qu'elle demeure un instrument de promotion économique et sociale des plus démunis.

## **II - Pouvoirs publics**

Il ressort des échanges de vues que la microfinance ne peut pas à elle seule éradiquer la pauvreté. Ses interventions, pour avoir un impact accru, doivent être complétées par des actions des pouvoirs publics notamment dans les domaines ci-après :

- adoption de politiques nationales ou sectorielles privilégiant la concertation entre les différents acteurs ;
- mise en oeuvre de mesures incitatives en faveur du secteur sous forme d'avantages fiscaux ou de mécanismes de soutien pour les implantations en zone rurale ;
- amélioration du fonctionnement de la justice (renforcement des capacités des juges dans le domaine financier, adaptation des textes de l'OHADA en matière de saisie et voies d'exécution à la spécificité du secteur) ;
- rationalisation des interventions de l'Etat en accordant la priorité à la mise en place d'infrastructures de base en matière de santé, d'éducation, de communication, de transport et de sécurité au détriment des politiques d'intervention directe en matière de microcrédit ;
- reconnaissance de la dimension régionale dans le cadre de l'accélération de l'intégration économique.

## **III - Banques Centrales**

La contribution des banques centrales à l'édification d'un système financier accessible au plus grand nombre est considérée comme essentielle en particulier en matière de :

- mise en place de cadres juridiques, de normes prudentielles et de dispositifs de surveillance adaptés ;
- élaboration de référentiels comptables spécifiques pour favoriser la standardisation et l'harmonisation de l'information financière à produire par les institutions de microfinance, point de départ de la conception de systèmes d'information de gestion (SIG) prenant en considération les particularités du secteur ;
- conception et implantation de centrales d'information (centrales des risques et des incidents de paiements) ;

- collecte, analyse et diffusion de l'information sur la finance de proximité ainsi que l'instauration d'un mécanisme public de notation des IMF ;
- professionnalisation renforcée des intervenants, en relation avec les associations professionnelles, les pouvoirs publics et les partenaires au développement ;
- contribution à une meilleure articulation des relations entre les banques et les autres acteurs du secteur financier avec les institutions de microfinance ;
- participation à la concertation avec les autres intervenants.

#### **IV - Banques Commerciales et Autres Investisseurs privés**

La contribution attendue des banques et autres investisseurs privés porte, en particulier, sur un accroissement des financements accordés aux institutions de microfinance. Pour ce faire, ils sont invités à approfondir leur connaissance du secteur et à adapter leurs outils d'évaluation à la spécificité de la finance décentralisée.

#### **V - Partenaires au développement**

Au vu de la situation actuelle de la microfinance en Afrique, il est nécessaire que les partenaires au développement maintiennent leurs appuis en particulier pour le renforcement des capacités et la mise à disposition de ressources concessionnelles pour l'acquisition de certains équipements de base, dans le cadre de la modernisation des institutions.

Cette intervention est également souhaitée pour les programmes régionaux qui renforcent l'intégration économique et le financement de la réalisation d'études sur le secteur.

Une meilleure coordination des interventions des partenaires au développement a été recommandée en vue, entre autres, de l'utilisation rationnelle des ressources qu'ils consacrent au secteur.

#### **VI - Associations Professionnelles des Institutions de Microfinance**

Les associations professionnelles ont été incitées à s'inscrire dans une dynamique de regroupement tant au plan national que régional pour acquérir une notoriété accrue auprès des autres intervenants.

Elles ont, en outre, été invitées à œuvrer pour devenir une force d'impulsion des initiatives en faveur du secteur de la microfinance.

#### **VII - Agences de notations et Cabinets d'Expertise Comptable ou d'Audit**

Les prestations de ces structures contribuent à accroître la qualité de l'information financière en matière de fiabilité et concourent à une meilleure transparence financière. Toutefois, des initiatives sont attendues non seulement pour réduire leurs coûts d'intervention qui demeurent hors de portée de la plupart des institutions mais également pour adapter leurs méthodes à la particularité de la microfinance.

Il ressort de l'examen de la décennie de mise en œuvre de mesures en faveur de la finance décentralisée, que des progrès importants ont été enregistrés.

Toutefois, pour l'atteinte des objectifs de développement du millénaire, il s'avère indispensable d'accélérer, de manière concertée, la réalisation des actions identifiées dans le cadre du séminaire.